

Séance du 2 avril 2024  
Délibération n°2024-09

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS et Louis POMMIER arrivé après la question 10.

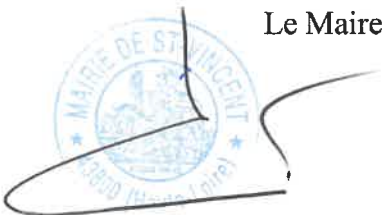
Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Le Maire propose l'adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal.

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2024 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Le Maire,  


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 10 AVR. 2024  
et publication le 10 AVR. 2024